

## **Appel : manifestation du samedi 30 janvier POUR NOS LIBERTÉS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES,**



En jouant sur l'émotion et la peur, le gouvernement espère constitutionnaliser l'état d'urgence qui permet d'octroyer plus de pouvoir à la police, aux services de renseignement, à l'administration, ceci au détriment de l'autorité judiciaire.

Chacun a pu mesurer, depuis les attentats, les dérives de ce « régime d'exception » avec son cortège d'interdictions de manifester et d'assignations à domicile qui relèvent, pour beaucoup, plus du maintien de l'ordre que de la lutte contre le terrorisme. Si ce projet de révision de la constitution passait, ce sont en réalité les libertés de toutes et tous qui se trouveraient dangereusement restreintes et menacées : tout individu peut être suspecté en fonction « de son comportement », être assigné à résidence sur de simples présomptions. Et le pouvoir judiciaire se trouve bafoué... Ce sont aussi les moyens d'action, d'organisation et d'expression sur le terrain social et politique concernant les syndicats, les partis politiques, les associations... qui seraient remis en cause par l'interdiction de certains rassemblements ou manifestations.

Ce projet doit donc être combattu du fait de son inutilité face au risque terroriste, et il doit l'être vigoureusement car il met en péril la Démocratie, les libertés individuelles et collectives. En effet, les notions de « comportement », de « trouble à l'ordre public », de « raison de sécurité », d'« atteintes grave à l'ordre public » et les termes flous de la définition de l'état d'urgence font craindre le pire : son utilisation par ce gouvernement et les futurs contre les salariés et les militants !

Ce projet de loi constitutionnalise également une vieille thèse de l'extrême droite : la déchéance de nationalité de citoyens binationaux nés Français. Ce calcul politicien, qui crée de fait une sous-catégorie de citoyens, constitue une infamie que le SGLCE dénonce et combattra avec force.

Cette déchéance de nationalité serait inefficace de l'avis de nombreuses personnes et même de celles qui la soutiennent. Toute personne décidée à accomplir un acte terroriste s'exclut d'elle-même de la République, de la France. Et surtout, **cette loi porte atteinte à un fondement de la République**, de notre constitution, de notre histoire : le droit du sol. En remettant en cause l'égalité des citoyens devant la loi, elle créerait une nouvelle catégorie de Français de seconde zone. Cette discrimination issue des propositions de l'extrême droite accrédiaterait les thèses de cette dernière, provoquant d'immenses risques pour des millions d'habitants.

Le rôle de l'État, du président de la République, du gouvernement, du Parlement et de l'ensemble des élus est de travailler à réduire les injustices et les discriminations. Ce n'est pas en divisant la population française, les salariés et en restreignant les droits et les libertés individuelles et collectives que la cohésion sociale sera confortée et que l'on mettra fin au terrorisme. Pour abattre ce dernier, il nous faut absolument sortir des politiques guerrières que mènent, depuis plusieurs années, les gouvernements français dans le sillage de l'OTAN et des USA notamment au Mali, en Lybie, en Irak et en Syrie, ce qui a engendré un véritable chaos. Il nous faut également changer radicalement l'action internationale de la France en particulier au Moyen-Orient par une politique plus juste et plus équilibrée.

Tant que nous ne changerons pas le rapport dominants/dominés de cette société, les dégâts, la misère, les frustrations, la colère que ces politiques engendrent à l'autre bout de la planète viendront se rappeler à nous tôt ou tard. C'est en collaborant avec l'ensemble des peuples, en résorbant la misère sur toute la planète, en érigeant un monde plus juste où la règle serait une meilleure répartition des richesses que nous mettrons fin au terrorisme.

- **Le SGLCE demande donc au président de la République et au gouvernement de renoncer à leur projet liberticide ;**
- **Le SGLCE requiert des députés et sénateurs, dans l'hypothèse où ce projet serait présenté au vote des parlementaires, qu'ils votent contre ce projet inique ;**
- **Le SGLCE affirme que ce projet constitue une véritable infamie et qu'il le combattra ;**
- **Le SGLCE invite l'ensemble de ses mandants, et au-delà tous les salariés de la profession, à participer massivement à la manifestation du [30 janvier à 14 h 30 à République](#) à l'appel de nombreuses organisations progressistes.**